

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Pour participer aux élections nationales (municipale, législative, présidentielle, référendum) et européenne, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Les conditions requises

- > Avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin ;
- > Être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- > Jouir de ses droits civils et politiques.

À savoir : à 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies entre les 16 ans et 16 ans et 3 mois.

S'inscrire en mairie

Pièces à fournir :

- Carte Nationale d'Identité ou passeport (en cours de validité)
- Justificatif de domicile

Dépôt et instruction de ma demande :

L'inscription doit être effectuée, avant le 31 décembre de chaque année, pour prise en compte au 28 février de l'année suivante.

Pour gagner du temps, vous pouvez télécharger [le formulaire en ligne sur le site du service public](#). 


Pour chaque élection

Se présenter au bureau de vote indiqué sur votre carte d'électeur avec votre Carte Nationale d'Identité.



La Mairie de Grandchamp-des-Fontaines

25 avenue du Général-de-Gaulle
44119 Grandchamp-des-Fontaines

 02 40 77 13 26

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi 9h > 12h / 13h30 > 17h

Mardi 8h30 > 12h / 13h30 > 18h30

Mercredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h

Jeudi 8h30 > 12h (fermé l'après-midi)

Vendredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h

Samedi 9h > 12h (2 samedis par mois)